



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

**DSDEN 31**

**Cabinet**

DA-D-RS25-091

Tél : 05 36 25 75 92

Mél : assistant.da@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch

31400 TOULOUSE

Toulouse, le 22 juin 2026,

Monsieur le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de la Haute-Garonne

À

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école;  
Mesdames, Messieurs les enseignants,  
Mesdames, Messieurs les AESH,  
s/c de Mesdames, Messieurs  
les IEN de Circonscription

La préfecture nous informe que le département de la Haute-Garonne est placé en vigilance rouge canicule extrême à partir de midi. Dans ces circonstances, les parents qui le souhaitent et qui sont en mesure de le faire pourront garder les enfants à domicile et ne pas les envoyer à l'école.

Dans la continuité des consignes déjà transmises en vigilance orange, je vous remercie de continuer d'appliquer au mieux les mesures d'aménagement des activités scolaires à la très forte chaleur qui va nous frapper.

En période caniculaire extrême, chacun d'entre nous est fragilisé, même les sujets en bonne santé. Il convient donc de bien adapter vos activités et celles des élèves. Tout trajet, toute sortie qui exposerait les enfants à une température plus élevée qu'à l'école sont à proscrire.

L'augmentation de la température peut aussi mettre en danger ceux d'entre vous qui êtes des personnes à risque : personnes handicapées, personnes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques ou de pathologies respiratoires. Si vous vous trouvez dans ce cas et que vous ne pouvez pas assurer votre service en toute sécurité, restez à votre domicile et informez-en la direction d'école et votre IEN. Ces situations donneront lieu à une autorisation d'absence régularisée sur justificatif médical.

Lorsque les mesures d'adaptation ne permettent pas l'accueil de l'ensemble des élèves et des personnels, notamment pour des considérations matérielles qui relèvent souvent de la configuration du bâti, la mairie est autorisée à organiser l'accueil dans un autre lieu. Elle peut aussi décider de fermer l'école. Si la fermeture doit arriver, vous êtes placés chez vous en continuité pédagogique, en attendant la réouverture.

Les équipes de circonscription sont mobilisées pour vous conseiller, comme nos référents de la cellule « canicule » en DSDEN :

- Conseillers de prévention,
- Directrice de cabinet,
- CT EVS.

En cas de besoin, n'hésitez pas à les contacter.

Conscient des difficultés qui sont les vôtres pendant cet épisode climatique éprouvant, je vous remercie pour votre engagement pour offrir aux enfants les conditions d'accueil les plus adaptées à la situation,

Bien sincèrement à vous,

  
**Christian MENDIVÉ**

CPI :

- Préfet de Région, préfet de la Haute-Garonne,
- Mme la présidente de l'AMF, M. le président de l'AMRF.